

DE2023_0911_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice :

30

Présents : 26 Pouvoirs : 2 Votants : 28

Pour:

28

Contre :

0

Abstentions:

0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS:

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS:

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

<u>OBJET</u>: Renouvellement de la convention pour le soutien au fonctionnement de la base nautique

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la présente convention soumise au vote du Conseil Communautaire a pour objet de fixer les modalités pratiques, techniques et financières permettant à la CCVAI de cofinancer des dépenses sous maîtrise d'ouvrage de CoPLER pour apporter le soutien au fonctionnement de la Base Nautique.

La CCVAI devra rembourser à la CoPLER une partie des charges de fonctionnement, proportionnellement au nombre d'habitants de la collectivité soit pour la CCVAI à hauteur de 28 % (8 653 € pour 2023).

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : SE DECLARE favorable au renouvellement de la convention pour le fonctionnement de la base nautique

Article 2 : AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président, BERNAT Georges (CCVAI) Le secrétaire de séance, CLEMENT Françoise (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : LhMlb et de la publication le : LhMlb

Le Président,

Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023_0911_11-DE